

Organismes de retraite

Contractuels de l'État

Comme les salariés du privé, vous dépendez soit de la :

- Caisse nationale d'assurance vieillesse ou **CNAV** (pour les salariés d'Ile-de-France) sur le site <https://www.lassuranceretraite.fr> ou par téléphone au 39.60

Soit de la :

- Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail ou **CARSAT** (pour les salariés en régions) sur le site <https://www.lassuranceretraite.fr> ou par téléphone au 39.60

La **CNAV** et la **CARSAT** sont considérées comme votre **caisse principale** si la majeure partie de votre activité s'est déroulée en tant que contractuel de l'État. **Vos autres périodes d'activité dépendront de caisses complémentaires.**

Selon les emplois exercés, vous dépendez pour ces retraites complémentaires :

- De la **CNRACL** ou Caisse nationale de retraite des *collectivités locales*, Contact sur le site en ligne <https://www.cnracl.retraites.fr/>

si vous avez travaillé pour les collectivités locales.

- De l'**IRCANTEC** ou Institution de Retraite Complémentaire des Agents Non Titulaires de l'État et des Collectivités publiques Contact sur le site <https://www.ircantec.retraites.fr>

ou par téléphone au 02 41 05 25 85

ou par courrier postal :

Ircantec Service administratif

24 rue Louis Gain

49939 Angers Cedex

si vous avez travaillé dans le secteur public d'État.

- **De la Caisse complémentaire non cadres** : Contactez le site de l'Association pour le Régime Complémentaire des salariés ou **ARRCO** par téléphone : 0 820 200 189 ou sur le site <http://www.agirc-arrco.fr/>

si vous avez effectué une partie de votre carrière dans le secteur privé en tant que non cadre.

- **De la Caisse complémentaire cadres** : Contactez le site de l'**AGIRC** ou Association Générale des Institutions de Retraite des Cadres par téléphone : 0 820 200 189 ou sur le site <http://www.agirc-arrco.fr/>

si vous avez effectué une partie de votre carrière dans le secteur privé en tant que cadre.

Pour les agents ayant eu des parcours professionnels diversifiés, ayant donc cotisé à plusieurs caisses complémentaires, il sera plus simple de s'adresser au Centre d'Information ou CICAS correspondant à votre lieu de résidence. Les CICAS ont en effet vocation à informer, conseiller, et enregistrer les demandes de retraite au titre des trois régimes Arrco Agirc et Ircantec.

www.agirc-arrco.fr/contact/localiser-centre-info-retraite/